



**Syndicat
de la Diège**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT DE LA DIEGE**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

- Membres en exercice : 134
- Présents : 80
- Votants : 80
- Pour : 80
- Contre : 0

Date de la convocation : 18/10/2019

SECRETARE DE SEANCE : M. Jean STOHR

Référence DIEGE : 2019-C-15-11-08

Objet : Tarif EAU – Année 2020

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical les tarifs suivants :

Frais d'accès au réseau :	80.00 €
A partir du 1 ^{er} m ³ d'eau consommé :	1.40 € / m³
Taxe de prélèvement :	0.07 € / m³ (taxe reversée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Monsieur le Président rappelle qu'à ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les Agences de l'Eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Décident de fixer le tarif de vente de l'eau, pour l'année 2020, comme défini ci-dessus.

Fait et délibéré à MEYMAC le 15 novembre 2019

Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER



Visa Sous-Préfecture d'Ussel

REÇU LE

03 DEC. 2019

SOUS PRÉFECTURE
D'USSEL (Corrèze)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture d'Ussel le : **03 DEC. 2019**

Et de la publication le : **03 DEC. 2019**

A Ussel le : **03 DEC. 2019**

Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

